

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy -

Excusés : RAGUE Alain donne pouvoir à José CHACON - RENAUT Delphine donne pouvoir à Mme Peggy PERREY

Le conseil nomme Mme BABIC Lorraine pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Résultat de la consultation pour les travaux d'aménagement de la RD74A

M. le Maire rappelle au conseil qu'un groupement de commandes a été instauré entre la commune, le syndicat des eaux de la Manoise, le syndicat d'assainissement de la Haute Meuse et Conseil Départemental des Vosges pour des Travaux d'Aménagement de la RD74A, de la fresque à la sortie du village côté Fréville.

La commune, coordonnateur des études et travaux a fait paraître le dossier de travaux le 15 décembre 2023. La consultation s'est terminée le 22 janvier 2024 à midi. L'après-midi, la commission d'ouverture des plis créée spécialement pour ce groupement, a ouvert 5 plis. Elle s'est retrouvée lundi 5 février après analyse des offres.

Les membres de la commission d'ouverture des plis ont retenu le groupement COLAS/MATHIEU TP après analyses des mémoires par le maître d'œuvre IDP CONSULT et après la notation faite par le département au niveau technique.

Le montant du marché est de 731.731,20 € HT, dont 265.465,50 € HT pour le marché de la commune ; Département : 266.147 € HT ; Eau : 198.998,40 € HT ; Assainissement : 11.120,30 € HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable au choix de la commission. Il donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces du marché et pièces attenantes.

Tarifs 2024

M. le Maire propose de reconduire pour 2024 les tarifs suivants :

- Affouages :
Pour la saison 2024/2025 : 6 € le stère sans taxe
- Cantine : Repas : 4,50 €
- Périscolaire : Facturation au forfait

Matin de 7h30 à 9h00 :

Quotient familial < à 850 € : 1,50 €

Quotient familial > à 850 € : 1,65 €

Midi de 13h00 à 13h30 :

Quotient familial < à 850 € : 0,50 €

Quotient familial > à 850 € : 0,55 €

Soir de 16h30 à 18h30 :

Quotient familial < à 850 € : 2,00 €

Quotient familial > à 850 € : 2,20 €

- Cimetière :
 - Concession 30 ans : 150 €
 - Concession 50 ans : 250 €
 - Plus de concession perpétuelle
 Un seul emplacement (2x1m) pourra être délivré par famille.

- Colombarium : tarif unique de 800 € pour 30 ans

- Salle Polyvalente : cette salle n'est plus louée aux personnes extérieures au village. Pour les habitants du village uniquement :
 - Pour une journée : 150 € (hors week-end, en semaine)
 - Pour le week-end ou pour 2 jours en semaine : 200 € + 80 € de nettoyage de la salle pour chaque location

 - Pour les enterrements au cimetière de Bazoilles : Gratuit

 - Pour les associations du village : Gratuit (+vaisselle gratuite) (casse et ménage en sus)
 - Pour les associations de l'extérieur : 1 journée : 50 € (+ ménage, vaisselle, casse, électricité)
 Pour les associations uniquement, le ménage sera facturé 40 € si la location n'est pas suivie d'un repas et de 80 € si elle comprend le repas.

La vaisselle est fixée à 1,50 € / personne. La vaisselle cassée ou manquante sera facturée. 1 € sera facturé pour participation au retrait des ordures ménagères.

La consommation électrique sera relevée avant et après la location, puis facturée au prix du tarif en vigueur.

La caution reste fixée à 300 €, une attestation d'assurance villégiature devra être souscrite. Le city et l'aire de jeu ne font pas partie de la location de la salle.

Reconduction du Centre aéré pour l'été 2024

Après délibération, le conseil municipal décide de renouveler l'accueil d'un centre aéré du lundi 5 août au vendredi 23 août 2024. M. le Maire espère qu'il pourra avoir lieu au nouveau périscolaire. Sinon, il sera de nouveau installé à la salle polyvalente.

Les enfants de 6 à 11 ans seront acceptés et ceux de 5 ans pourront l'être à condition d'avoir un frère ou une sœur en âge d'être au centre.

Le conseil décide à l'unanimité :

- Embaucher pour les 14 jours de centre M. MATHERON Yoann en tant que BAFD (11 € net / h) + remboursement des frais kilométriques.
- Embaucher en stage pratique BAFD Mme GILLOT Corinne, qui souhaite passer la formation.
- Embaucher Lou-Ella PERREY et Emilien GOMES en tant que BAFA. Leur rémunération sera revue ultérieurement.
- Fixer la présence d'accueil à la semaine pour permettre un meilleur suivi pédagogique
- Proposer une restauration le temps de midi au prix de 5 € et renouveler le partenariat avec la maison de retraite Saint Simon pour la préparation des repas.

Les tarifs restent inchangés :

<i>Quotient Familial</i>	VILLAGE		EXTERIEUR	
	≤ à 850 €	≥ à 851 €	≤ à 850 €	≥ à 851 €
Du 5 au 09/08/2024	60 €	65 €	75 €	80 €
Du 12 au 16/08/2024	48 €	52 €	60 €	64 €
Du 19 au 23/08/2024	60 €	65 €	75 €	80 €

Renouvellement convention avec la Poste pour l'Agence Postale Communale

M. le Maire fait part au conseil que la convention avec la Poste, initié au printemps 2006 arrive à terme. Il est proposé de renouveler pour une 3^e fois ce partenariat avec la Poste pour maintenir une agence postale communale au village.

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention pour une nouvelle période de 9 ans.

Etat d'Assiette Bois et Forêts 2024

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition de l'ONF pour l'état d'assiette 2024 :

Après délibération, le conseil à l'unanimité, fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 6-7-8j et 22 figurants à l'état d'assiette de l'exercice 2024

Parcelle 22 : Jeune peuplement au stade 2eme éclaircies, (plantation érable sycomore et merisier). (Désignation des plus belles tiges et travail à leur profit, réduire la densité)

Destination affouage 2024-2025

Parcelle 6 et 7 : dépérissements constatés de frêne chêne et hêtre, ouverture de cloisonnements et récolte des bois dépérissant.

Destination régie communale plus affouage

Parcelle 8 : bande étroite de foret le long d'un champ, avec dépérissement de hêtres.

Les bois dépérissant seront martelés si besoin et vendus en grumes façonnées au cours de la campagne 2024/2025.

Confirmation des parcelles à vendre à ORY Jordan

M. le Maire informe le conseil que pour finaliser la vente, le notaire demande que soit précisé dans la délibération du 19 mai 2022 la référence de la parcelle vendue à M. ORY Jordan, après découpage.

M. ORY Bruno et M. CHACON José, ne prene pas part au vote. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité confirme la délibération n° 27/2022 du 19 mai 2022 pour la vente au prix de 450 € de la parcelle E408 et une partie de la parcelle E980, nouvellement cadastrée E 1123 pour 941 m2. Les frais de géomètre ont coûté à la commune 297 €. Cette somme sera refacturée à M. ORY. Les frais de notaire restent également à sa charge. Le conseil donne pouvoir à M. METZGER Olivier pour signer l'acte de vente.

Point sur le Projet de la maison 12 RD74

M. le Maire informe le conseil que suite à la dernière réunion de conseil, la proposition du couple qui souhaitait créer un café associatif n'a pas abouti car après vérification la famille était peu fiable.

Une réunion avec les associations a eu lieu le 2 février 2024 pour prévoir toutes les manifestations de l'année 2024. Lors de cette réunion, il a été proposé aux associations de réfléchir sur ce tiers-lieu de vie que la municipalité souhaite réaliser.

Une réunion avec les habitants du village sera proposée prochainement pour leur expliquer le projet et essayer de lui donner vie.

Divers :

- Exposition relais sur le droit des Femmes au fil du temps : M. le Maire fait part au conseil, de la possibilité d'obtenir gratuitement des archives départementales des Vosges une exposition « Portraits de Vosgiennes – Droits des femmes au fil du temps ». Elle est constituée de 14 panneaux imprimés. Cette exposition pourra être située dans la salle de conseil de la mairie du 2 au 6 avril 2024.

Elle sera ouverte à tous les habitants mais également aux élèves de l'école. Ils pourront découvrir des femmes connues ou pas, mais qui ont agît, à leur niveau, pour faire évoluer les droits des femmes.

Séance levée à 21 heures 50.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 12 février 2024.

Le Maire,
Bruno ORY

